

POUR VIVRE UNE EXPÉRIENCE AUTHENTIQUE DU NORD, RESPECTEZ
NOTRE FAUNE EN GARDANT VOS DISTANCES.



QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ DES ANIMAUX SAUVAGES MALADES, BLESSÉS OU ORPHELINS?

Exemples courants

- Les oiseaux mettent plusieurs jours à apprendre à voler après avoir quitté le nid et peuvent sembler maladroits et perdus. Leurs parents sont souvent à la recherche de nourriture et reviennent les nourrir pendant qu'ils apprennent à voler. Les éloigner de leur habitat ou les nourrir peut être dangereux, car cela les habitue au contact humain ou à une nourriture qui n'est pas bonne pour eux.
- On rencontre souvent de jeunes écureuils, lapins ou renards pendant les mois d'été, dans les cours des habitations ou encore près des sentiers pédestres. Ils sont extrêmement sensibles au stress, y compris aux changements dans leur environnement, et il est toujours préférable de les laisser tranquilles.

Si vous craignez que des animaux sauvages soient malades, blessés ou orphelins, communiquez avec votre bureau local ou régional du MECC ou envoyez un courriel à wildlifeobs@gov.nt.ca.

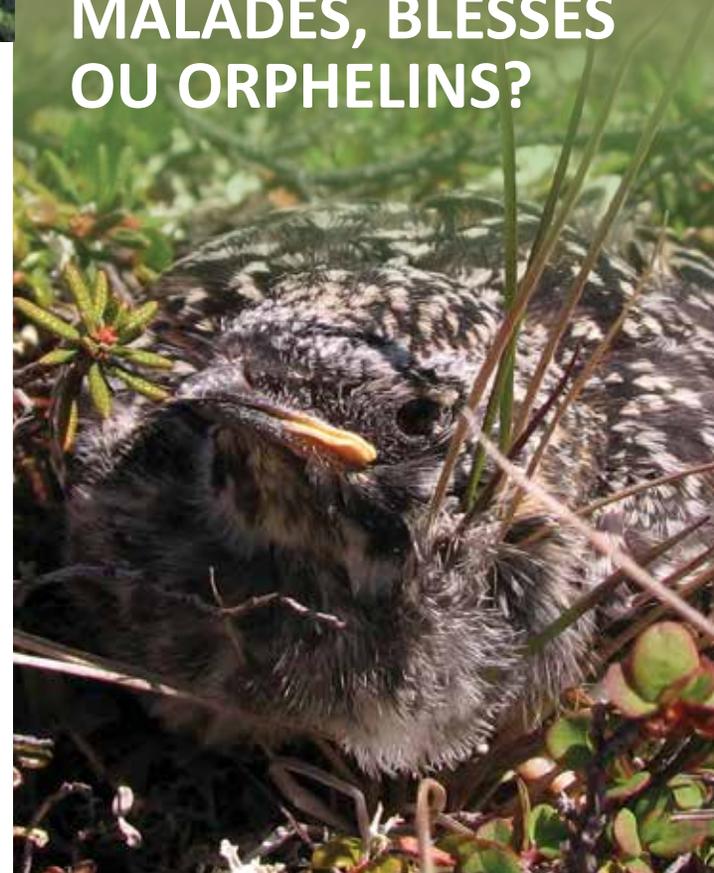
Coordonnées

Fort Simpson	867-695-7450
Services d'urgence (mai à sept.) :	867-695-7433
Fort Smith	867-872-6400
Services d'urgence (mai à sept.) :	867-872-0400
Hay River	867-875-5550
Services d'urgence (mai à sept.) :	867-875-7640
Inuvik	867-678-8091, poste 53661
Services d'urgence (mai à oct.) :	867-678-0289
Norman Wells	867-587-3500
Services d'urgence :	867-587-2422
Yellowknife	867-767-9238, poste 53247
Services d'urgence :	867-446-2073

www.gov.nt.ca/ecc/fr

Une version française de ce document est disponible.

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest



QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ DES ANIMAUX SAUVAGES MALADES, BLESSÉS OU ORPHELINS?

Chaque année, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MECC) reçoit des signalements d'animaux sauvages malades, blessés ou orphelins. Cependant, de nombreux jeunes animaux ne sont pas des « orphelins » qui ont besoin d'être secourus. Les spécimens de certaines espèces quittent temporairement leur progéniture, surtout pendant la journée, pour changer d'emplacement ou pour chercher de la nourriture. Les parents sont généralement à proximité, même si vous ne les voyez pas. Retirer un animal de son habitat peut souvent faire plus de mal que de bien.



Le MECC traite chaque signalement d'animal malade, blessé ou orphelin au cas par cas.

Si vous rencontrez un animal que vous pensez malade, blessé ou orphelin, vous serez peut-être tenté de prendre les choses en main, mais même si vos intentions sont louables, vous risquez de mettre l'animal ou vous-même en danger. Garder des animaux sauvages en captivité peut être dangereux pour les animaux tout comme pour les humains.

Suivez plutôt ces étapes simples :

- 1** Ne retirez pas l'animal de son habitat naturel;
- 2** Allez voir l'animal à plusieurs reprises pendant 24 à 48 heures pour vérifier s'il va bien, tout en maintenant une distance sécuritaire;
- 3** Si la mère n'est pas revenue dans les 48 heures, communiquez avec votre bureau local ou régional du MECC.

